

Les principes méthodologiques adoptés par les membres du Réseau pour l'élaboration en commun des travaux terminologiques furent enrichis au fil des années. D'une part, lors de la IV^e Réunion de coordination de Realiter (Barcelone, 14-16 décembre 1995). Puis de la 4^{ème} Réunion plénière de Realiter (Lisbonne 13 novembre 2000)

I. Principes méthodologiques du travail terminologique

Attendu que les experts représentant des organismes de terminologie de différents pays réunis à Paris en décembre 1993 ont formulé les objectifs suivants à mettre en œuvre par le Réseau panlatin de terminologie :

- ▶ Favoriser le développement harmonisé des langues néolatines, compte tenu de leur origine commune et du fait qu'elles ont recours à des modes de formation lexicale voisins et qu'elles utilisent des formants semblables.
- ▶ Établir des principes méthodologiques communs applicables à la réalisation des produits élaborés conjointement.
- ▶ Mener des travaux terminologiques conjoints multilingues dans des domaines d'intérêt commun touchant la société.

Attendu que le Réseau panlatin de terminologie s'est déjà donné un programme d'établissement de vocabulaires ;

Les membres du Réseau panlatin de terminologie adoptent les principes méthodologiques suivants.

1. Principes généraux

1.1 Diversité et égalité linguistiques

Compte tenu de la diversité des langues parlées dans les pays représentés dans le Réseau, les travaux terminologiques menés au sein du Réseau doivent refléter cette diversité linguistique, notamment en donnant aux différentes langues visées et à chacune de leur variantes un statut d'égalité dans chaque projet.

1.2 Approche variationniste

Les travaux terminologiques menés au sein du Réseau, tenant compte

des principes socioterminologiques qui se dégagent des tendances actuelles de la terminologie, privilégient l'approche variationniste. Cette approche consiste à refléter la variété des usages et des traditions terminologiques des différentes aires géographiques propres à chaque langue qui fait l'objet des travaux.

D'une manière générale, cette démarche doit également contribuer au développement harmonisé [1] des technolectes [2].

1.3 Approche systématique

Les travaux terminologiques du Réseau se fondent sur l'approche systémique, c'est-à-dire sur la structuration des notions en fonction des types de relations établies ou observées entre les notions traitées et sur leur définition systémique, laquelle doit refléter le système adopté.

1.4 Partenariat

Les travaux terminologiques menés au sein du Réseau privilégient toute forme de partenariat et, au premier chef, le partenariat entre terminologues [3] de langues et de pays différents, spécialistes des domaines visés par les travaux et usagers de la terminologie.

Ce partenariat, indispensable à la qualité des produits de la terminologie, doit exister à toutes les étapes du travail terminologique.

1.5 Qualité

Le Réseau panlatin de terminologie adhère aux principes généraux de qualité qui, s'agissant de terminographie, peuvent être définis, du point de vue de l'utilisateur, de la façon suivante :

- ▶ l'accessibilité : L'utilisateur doit pouvoir trouver rapidement la terminologie appropriée à ses besoins et adaptée au niveau et à la situation de communication.
- ▶ l'actualité : Quel que soit le domaine ou le champ d'expérience, l'utilisateur doit pouvoir utiliser une terminologie à jour.
- ▶ la fiabilité : L'utilisateur doit utiliser une terminologie reconnue par ses pairs et par le milieu professionnel auquel il s'adresse, s'il veut communiquer efficacement.

2 Principes relatifs aux pratiques terminographiques

2.1 Système de notions

L'établissement ou l'adoption d'un système de notions doit se faire selon les principes et les méthodes établis, notamment par l'ISO, en tenant compte de l'objet visé par le travail terminologique et des besoins des usagers. Un système de notions peut être du type hiérarchique (générique ou partitif), non hiérarchique (séquentiel ou pragmatique) ou mixte.

2.2 Nomenclature

La liste des notions à traiter doit être établie selon les besoins observés ou manifestés par les usagers visés. Elle peut être établie par le dépouillement d'un corpus de texte qui doit répondre aux exigences de représentativité, d'exhaustivité relative et d'actualité.

2.3 Définition des notions

La définition terminologique doit être systémique, c'est à dire qu'elle doit refléter le type de système ou de microsystème dans lequel la notion définie s'inscrit. La définition, qui est constituée d'un énoncé d'une seule phrase, doit comprendre, outre la mention des caractères distinctifs pertinents, la formulation des relations établies entre ces caractères. Ainsi, et sans exclure les autres formes possibles, dans un système générique, la définition comprendra la mention de la notion superordonnée et celle des caractères spécifiques, alors que dans un système partitif, la définition comprendra la mention d'un définisseur tel « partie de » (ou une formule équivalente) suivie, par exemple, de la mention des caractères relatifs à la fonction de l'objet. Les renseignements notionnels supplémentaires peuvent être consignés dans des notes techniques.

Le niveau de technicité et la formulation des définitions doivent être adaptés aux besoins des usagers.

2.4 Choix des termes

Le choix des termes doit se faire pour chaque langue visée en tenant compte du niveau de communication, et en tenant compte de l'usage observé, soit l'usage officialisé lorsqu'il existe, soit l'usage dominant parmi le public auquel le produit terminologique s'adresse. Les variantes nationales ou régionales (il s'agit ici des variantes topolectales) pour chacune des langues doivent être consignées en

utilisant les indicatifs des pays ou des régions. On notera que la mention de ces variantes peut être dans certains domaines un élément clé du travail terminologique. Selon les besoins, on pourra également consigner les variantes socioprofessionnelles qu'il conviendra alors de marquer.

Les relations d'équivalence terminologique entre les langues concernées sont fondées sur le parallélisme entre les relations terme(s) - notions établies pour chacune des langues traitées.

Les remarques terminologiques, métaterminologiques ou linguistiques sont consignées dans des notes explicatives. Ces remarques peuvent porter sur un usage particulier, sur le degré de synonymie ou d'équivalence des termes, sur les marques d'usage, etc.

2.5 Données terminologiques

Le choix des données terminologiques à présenter au public dépend des besoins de ce public et des objectifs poursuivis par les travaux. Cependant les données habituellement consignées en terminologie sont les suivantes (les données marquées d'un astérisque sont obligatoires et constituent normalement le contenu minimum d'un vocabulaire).

Pour chaque langue considérée :

- * Terme principal
- Synonyme(s)
- * Variante(s)
- Dérivés
- * Indicatif de langue
- * Indicatif de pays ou de région (s'il y a des variantes)
- Abréviation
- * Domaine
- Marque d'usage
- * Indicatif de grammaire
- * Définition
- Contexte
- Données phraséologiques
- Note
- * Source (pour chaque donnée citée).

2.6 Présentation des ouvrages terminologiques

2.6.1 Paratexte

Le paratexte est constitué :

- ▶ d'une préface d'une personne faisant autorité dans le domaine concerné ;
- ▶ d'un avant-propos exposant les objectifs de l'ouvrage, indiquant le public cible (niveau de technicité, catégorie socioprofessionnelle, etc.) ;
- ▶ de la mention des sources premières utilisées pour établir la nomenclature ;
- ▶ de la mention des collaborations (voir 1.4 Partenariat) ;
- ▶ des noms et qualités du ou des auteurs, environnement de travail, etc. ;
- ▶ de la mention de l'aval d'un ou de plusieurs organismes faisant autorité en terminologie ou dans le domaine concerné (organisme de normalisation, organisation professionnelle, organisme à vocation terminologique, etc.) ;
- ▶ des index jugés nécessaires à la consultation de l'ouvrage ;
- ▶ d'une bibliographie des ouvrages consultés présentée selon les règles de l'art.

2.6.2 Constitution des articles

L'article terminologique est constitué de l'ensemble des données terminologiques (voir 2.5) jugées nécessaires en fonction des besoins du public cible. Cependant, les données cataloguées comme obligatoires doivent être effectivement présentes dans les ouvrages terminologiques élaborés au sein du Réseau.

2.6.3 Arrangement des articles

L'arrangement des articles doit être conçu en fonction des modes de consultation du public cible. Ainsi, il peut être jugé préférable de présenter les articles dans l'ordre alphabétique de l'une des langues traitées, ce qui rend nécessaire la présence d'index alphabétiques pour toutes les autres langues. Par contre, si l'on s'adresse surtout à des spécialistes, on pourra préférer la présentation des articles dans un ordre systématique, ce qui a pour double avantage de ne privilégier aucune des langues traitées et de respecter la structure des notions étudiées. Toutefois, des index alphabétiques demeurent nécessaires pour la recherche rapide d'un terme.

La diffusion des ouvrages terminologiques sur support informatisé élimine tous les inconvénients et permet l'exploitation maximale des données terminologiques.

Bibliographie

Cette bibliographie se limite aux ouvrages consultés pour la préparation du présent document.

Pierre Auger et Louis-Jean Rousseau, *Méthodologie de la recherche terminologique*, coll. "Études, recherches et documentation", Québec, Office de la langue française, 1978, 80 p.

M. Teresa Cabre, *La terminologia, la teoria, els mètodes, les aplicacions*, Barcelona, Editorial Empúries, 1992, 527 p.

Gisèle Delage et Joceleyn Lavoie, *La terminologie dans les documents normatifs - guide de rédaction et de présentation*, [Fascicule de documentation], Québec, Bureau de normalisation du Québec, 1992, 29 p.

Loïc Depecker, *Projet de charte d'attribution du label Rint aux dictionnaires ou glossaires du Réseau international de néologie et de terminologie*, [document inédit], 1994, 5 p.

Office de la langue française, *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Les Publications du Québec, 1985, 38 p.

Organisation internationale de normalisation, ISO 704 : 1987 Principes et méthodes de la terminologie.

Organisation internationale de normalisation, ISO 860 : (DIS) Harmonisation internationale des notions et des termes.

Organisation internationale de normalisation, ISO 1087 : 1990 Vocabulaire de la terminologie.

Organisation internationale de normalisation, ISO 10241 : Normes terminologiques : élaboration et présentation.

Réseau international de néologie et de terminologie, "Harmonisation des méthodes en terminologie, actes du séminaire", *Terminologies nouvelles*, numéro 3, juin 1990, 106 p.

Louis-Jean Rousseau, “Vers une méthodologie de la définition terminologique”, Langues et sociétés en contact, coll. “Sonderdruck aus Canadiana Romanica 8”, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1994, p. 169-174.

Caroline de Schaetzen, La terminologie au service de la didactique des sciences. Rapport au ministère de l'Éducation de la Communauté française, Bruxelles 1993, 65 p.

II. Traitement des anglicismes

Un anglicisme est un emprunt à la langue anglaise par les locuteurs d'une autre langue. Il peut être plus ou moins intégré dans une langue et son implantation peut être plus ou moins forte d'une langue à l'autre. Afin de pouvoir traiter les anglicismes présents dans les langues latines tout en gardant une certaine souplesse, il revient au responsable des groupes de travail de REALITER, en collaboration avec les participants au projet, de juger de la pertinence de l'inscription ou non de tel anglicisme dans les langues néolatines traitées. Étant donné que les anglicismes pourraient figurer en nombre auprès des termes des langues néolatines traitées, un certain équilibre doit être conservé entre le réalisme imposé par l'usage observé dans des documents fiables, et la réalisation d'un des objectifs principaux de REALITER, qui est le développement des langues néolatines.

1 Traitement de l'anglais

L'anglais s'avère souvent utile pour la reconnaissance de certains concepts traités dans les travaux terminologiques de REALITER. Cette langue peut figurer dans les documents terminologiques de REALITER et pour les domaines où cela s'avère nécessaire. Il devrait être fait état dans les travaux de REALITER, dans la mesure du possible et dans les cas où des documents à caractère normalisé existent, des équivalents dans la langue anglaise reconnus dans les publications de l'ISO (Organisation internationale de normalisation).

2 Validation des travaux de REALITER

Les travaux de REALITER doivent répondre aux critères de qualité généralement observés en terminologie. Ces critères, outre ceux qui sont énumérés dans les principes méthodologiques, sont les suivants :

 la réalisation des objectifs initiaux du projet accepté par le Comité du

réseau ;

- ▶ le respect des délais prévus ;
- ▶ l'application des principes méthodologiques de REALITER.

Un travail d'organisation important doit être fait avant le démarrage des travaux afin de tenir les engagements pris devant l'assemblée de REALITER. Dans le déroulement des travaux, il est nécessaire que le responsable de projet et que les groupes de travail s'entendent sur certains points de méthode visant à garantir la validité des travaux en cours. Comme points minimaux de cette validation, on peut citer :

- ▶ la mise au point d'une bibliographie des documents consultés, qui doivent faire autorité dans le domaine étudié ;
- ▶ la consultation large des experts du domaine traité ;
- ▶ le recours à des organismes faisant autorité et représentatifs du secteur traité, particulièrement organismes professionnels et instituts de normalisation.

La bibliographie et la liste des principaux experts devront figurer dans la présentation du produit final.

Afin que le Comité de REALITER puisse juger en connaissance de cause, un rapport scientifique succinct sera remis au Comité pour qu'il puisse attribuer le label REALITER au document final remis à son attention par le responsable du projet.

3 Marques toponomastiques

L'approche variationniste choisie par REALITER conduit souvent à accompagner de marques géographiques (dites toponomastiques) les termes traités dans les travaux menés au sein du réseau. Ce marquage doit rester souple. Le sens d'une marque toponomastique indique de façon générale, et sauf indication contraire, que le terme est particulièrement utilisé (ou a fait l'objet d'une proposition) dans la zone géographique notifiée. Cette marque n'est pas exclusive, le terme marqué pouvant circuler ou être utilisé dans d'autres zones de la latinité.

Texte proposé par Loïc Depecker (Université Paris III) et adopté par les membres du Réseau présents à la VIIe réunion de coordination de REALITER (Rome, 26-27 juin 1998)

III. Éléments de préface ou de présentation standard

pour les produits émanant de Realiter

(proposition du Secrétariat général de Realiter présentée lors de la réunion de Bruxelles du 24 novembre 2001 , modifiée et adoptée à la suite des remarques formulées en séance)

Le réseau panlatin de terminologie (Realiter), créé en 1993, a pour objectif général de favoriser un développement harmonisé des langues néolatines, compte tenu de leur origine commune et de leur recours à des modes de formation lexicale voisins.

Les objectifs spécifiques du Réseau panlatin de terminologie (Realiter) sont :

- ▶ établir des principes méthodologiques communs applicables à la réalisation des produits élaborés conjointement ;
- ▶ mener des recherches en commun, réunir et créer des outils susceptibles de favoriser le développement des langues néolatines ;
- ▶ mener des travaux terminologiques multilingues conjoints dans des domaines d'intérêt commun ;
- ▶ mettre en commun les matériaux documentaires de référence ;
- ▶ favoriser la formation réciproque à travers les échanges de formateurs, d'étudiants et de matériaux didactiques.

Ce produit a été élaboré au sein de Realiter sous la coordination de ...
/ont collaboré à cette œuvre...

/en relation avec Realiter, particulièrement...

/a reçu l'approbation du Comité de Realiter.

Il reste la propriété de ses auteurs, à savoir (les auteurs rédacteurs ou les organismes) ... Toute reproduction ou exploitation devra être demandée à l'éditeur de ce produit, à savoir ...

Ce produit est aussi diffusé sur support papier/
sur support électronique/
sur Internet.

Pour toute information sur Realiter : <http://www.realiter.net>

IV. Éléments concernant les critères de qualité et de présentation standard pour les produits émanant de Realiter

(proposition du Secrétariat général de Realiter présenté lors de la réunion de Bruxelles du 24 novembre 2001, modifié et adopté à la suite des remarques formulées en séance)

Les critères minimaux de qualité exigibles pour un produit Realiter sont les suivants :

Sur le plan du contenu :

- ▶ les termes proposés ont été recueillis en usage réel ; dans le cas contraire la proposition de l'auteur est mentionnée.
- ▶ la description des termes doit être, autant que faire se peut, précise, particulièrement au plan de leur utilisation géographique et de leur niveau de langue ;
- ▶ les termes courants dans la normalisation sont pris en considération et privilégiés dans toute la mesure du possible ;
- ▶ les produits sont revus, sur le plan de leur contenu, par au moins un spécialiste du domaine dans chacune des langues ;
- ▶ une présentation du produit, expliquant notamment la démarche suivie et le besoin auquel il est répondu, est faite en introduction ;
- ▶ une bibliographie est jointe au produit.

Sur le plan de la présentation :

- ▶ mention est faite de la participation intellectuelle et, quand il y a lieu, financière, des membres ou soutiens de Realiter pour le produit considéré ;
- ▶ le logo de Realiter doit figurer sur la couverture du produit ou à un endroit visible.

N.B. :

- ▶ pour toute contractualisation avec un éditeur, le Comité de Realiter et/ou son Secrétariat doivent en être informés ;
- ▶ en cas de nécessité, un conseiller juridique peut être requis pour étudier le contrat ;

En tout état de cause, il ne pourra être demandé à Realiter de financer une dépense sans accord explicite des parties.

Notes

[1]

On entend par harmonisation la mise en correspondance des termes, phrasèmes et autres unités, les uns avec les autres au sein d'une même langue, et entre langues, en prenant en considération les phénomènes de variation (synonymie, niveaux de langue, variantes géographiques, etc.). En matière de néologie, l'harmonisation peut aller jusqu'à l'utilisation des mêmes racines et des mêmes formants.

[2]

On entend par technolecte un sous-système linguistique utilisé dans un champ d'expérience particulier et caractérisé par une terminologie spécifique et par d'autres moyens linguistiques tels le style et la phraséologie. Cette notion est le plus souvent nommée langue de spécialité, mais cet usage est critiqué (considéré comme impropre).

[3]

Il s'agit ici de spécialistes de la terminologie ayant une formation linguistique, par opposition aux spécialistes des domaines étudiés.